



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.3/48/L.16
3 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
TROISIEME COMMISSION
Point 107 de l'ordre du jour

ELIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Allemagne, Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Equateur, Finlande, Hongrie, Islande, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède : projet de résolution

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions précédentes sur les rapports du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et ses résolutions relatives à l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale¹,

Réaffirmant l'importance de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale qui, de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme adoptés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, est l'un des plus largement acceptés,

Consciente de l'importance des contributions du Comité aux efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour combattre le racisme et toutes les autres formes de discrimination fondées sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique,

Réaffirmant de nouveau la nécessité d'intensifier la lutte pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale dans le monde entier, en particulier leurs formes les plus brutales,

Soulignant l'obligation qu'ont tous les Etats parties à la Convention de prendre des mesures législatives, judiciaires et autres afin d'assurer l'application intégrale des dispositions de la Convention,

¹ Résolution 2106 A (XX), annexe.

Ayant à l'esprit la Déclaration de Vienne et le Programme d'action², adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme le 25 juin 1993, en particulier la section B de la partie II, relative à l'égalité, la dignité et la tolérance,

Invitant les Etats parties à adresser par écrit au Secrétaire général dans les meilleurs délais une notification d'acceptation de la modification de la Convention concernant le financement du Comité décidée à la réunion des Etats parties le 15 janvier 1992 et énoncée dans sa résolution 47/111 du 16 décembre 1992,

Se félicitant des efforts entrepris par le Secrétaire général pour prendre les arrangements financiers intérimaires voulus pour le financement des dépenses engagées par le Comité,

Soulignant qu'il importe de permettre au Comité de fonctionner sans difficultés et de disposer de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter effectivement des fonctions dont le charge la Convention,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière du Comité³,

1. Félicite le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'oeuvre qu'il accomplit en vue de l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale¹ et du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale⁴ et de la contribution qu'il apporte à la préparation de la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale;

2. Se félicite des procédures novatrices que le Comité a adoptées pour étudier l'application de la Convention dans les Etats dont les rapports sont en retard et pour formuler des observations finales sur les rapports des Etats parties;

3. Se félicite également des recommandations générales adoptées par le Comité qui concrétisent les obligations des Etats parties au regard des dispositions de la Convention, en particulier la recommandation générale XII (42) concernant les Etats successeurs et la recommandation générale XV (42) concernant l'article 4 de la Convention⁵;

4. Encourage le Comité à poursuivre ses efforts pour renforcer ses contributions dans le domaine de la prévention de la discrimination raciale,

² A/CONF.157/23.

³ A/48/439.

⁴ Résolution 38/14, annexe.

⁵ Voir A/48/18, chap. VIII.B.

notamment en ce qui concerne les mesures d'alerte rapide et la procédure d'intervention d'urgence;

5. Constate avec une profonde préoccupation qu'un certain nombre d'Etats parties à la Convention ne se sont toujours pas acquittés de leurs obligations financières comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général³;

6. Reste pleinement consciente du fait que cette situation retarde encore l'exécution du mandat de fond incombant au Comité en vertu de la Convention;

7. Prend acte avec satisfaction du rapport du Comité sur les travaux de ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions⁶;

8. Invite instamment les Etats parties à accélérer leurs procédures internes de ratification concernant l'amendement relatif au financement du Comité;

9. Prie le Secrétaire général de continuer à prendre les arrangements financiers adéquats et les mesures appropriées pour assurer le fonctionnement du Comité;

10. Demande aux Etats parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention, de présenter en temps voulu leurs rapports périodiques sur les mesures pour appliquer la Convention et de verser avant le 1er février 1994 leurs contributions non acquittées et, si possible, leurs contributions pour 1994, afin de permettre au Comité de se réunir régulièrement;

11. Lance un appel pressant à tous les Etats parties, en particulier ceux qui sont redevables d'arriérés, pour qu'ils s'acquittent des obligations financières qui leur incombent en vertu du paragraphe 6 de l'article 8 de la Convention;

12. Demande au Secrétaire général d'engager les Etats parties redevables d'arriérés à régulariser leur situation et de lui rendre compte à ce sujet lors de sa quarante-neuvième session;

13. Décide d'examiner à sa quarante-neuvième session le rapport du Secrétaire général sur la situation financière du Comité et le rapport du Comité, au titre de la question intitulée "Elimination du racisme et de la discrimination raciale".

⁶ A/48/18.